

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS LINDE FRANCE du 6 décembre 2018

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT EXCUSÉ ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Muret	Cécile LENGLET Dounia BOUCHAHDA Rose-Marie VENGUT		Présente Présente Présente
DREAL	Stéphanie ROBIC Rémy CORTES		Présente Présent
SIRACED PC	Pierre DE LAENDER		Présent
Collège collectivités			
Toulouse Métropole	Michel AUJOLAT		Présent
Mairie de Toulouse	Nathalie LIBOUREL		Présente
Mairie de Cugnaux	Alain MESSAL		Présent
Mairie de Portet-sur-Garonne	Bernard BOURJADE		Présent
Conseil départemental 31	Frédéric FOURNIER		Présent
Collège riverains			
France Boissons	Laurent LEGUILLE		Présent
Société SOCEX-POR	Franc BARBET		Présent
Collège exploitants			
Linde France	Renaud VIALLES Caroline PAROLIN		Présent Présente

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2017
- 2) Bilan d'activité de la société Linde
- 3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées
- 4) Instruction de novembre 2017 sur les informations sensibles
- 5) Point d'avancement PPRT
- 6) Questions diverses

La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de Mme la Sous-Préfète.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2017

Le compte rendu de la CSS du 27 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan d'activité de la société Linde

Mme PAROLIN (Linde France) précise que le bilan présenté porte sur 2017 et 2018, afin d'offrir à la CSS une visibilité complète sur l'activité de la Société.

2.1. Résultats et performances 2017 et 2018

Mme PAROLIN revient sur les actions conduites en matière de formation du personnel, avant d'évoquer les exercices réalisés. Deux exercices POI ont été déclenchés en interne en 2017, ainsi qu'un exercice annuel POI (test de la procédure de confinement du personnel et utilisation du drone du SDIS 31). En 2018, un exercice POI a été déclenché en interne (test de la mise en sécurité de l'ASU à distance par le centre de contrôle de Porcheville). Un exercice POI sera programmé avant la fin de l'année.

Mme PAROLIN indique qu'aucune situation d'urgence n'a été recensée en 2017 et 2018. Par ailleurs, si le site n'a enregistré aucun accident en 2017, 4 salariés et 2 sous-traitants ont été victimes d'un accident de travail en 2018.

Mme PAROLIN liste ensuite les incidents survenus sur le site en 2017 et 2018. Elle informe enfin la CSS des audits et inspections effectués durant la période.

2.2. Bilan des actions 2017 et 2018

Mme PAROLIN propose un point sur les arrêtés préfectoraux reçus et les démarches en cours (notamment réexamen quinquennal de l'étude de dangers et prise en compte des modifications apportées par le projet EIFFEL).

Mme PAROLIN présente les actions menées en matière de sensibilisation (élargissement du CHSCT aux entreprises extérieures) et de sûreté (remplacement et recul du portail B de sortie des citernes en 2017 et réfection des clôtures en 2018).

2.3. Projets et réalisations 2017 et 2018

Mme PAROLIN fait savoir que des transferts d'activités entre les différents ateliers et une étude de risques HAZOP sur le process de l'ASU ont été effectués en 2017. Plusieurs travaux ont également été réalisés sur le site en 2018.

2.4. Objectifs pour 2019

Mme PAROLIN expose les actions envisagées pour 2019 : remplacement de l'automate de l'unité ASU en janvier, démarrage de l'installation ELIOTT (fabrication médicament) et déploiement du projet EIFFEL (construction de bâtiments tertiaires, agrandissement de l'unité pharmaceutique et rénovation de l'outil de production industriel).

Un plan du site est projeté sur un écran.

M. VIALLES (Linde France) rappelle les grandes lignes du projet EIFFEL et détaille les chantiers qui s'échelonneront sur l'année 2019. Cette réorganisation du site permettra ainsi de pérenniser les activités à Toulouse.

M. MESSAL (Mairie de Cugnaux) s'enquiert des mesures prises pour prévenir les incidents électriques évoqués dans le bilan.

Mme PAROLIN explique que des contrôles thermographiques et des opérations de maintenance préventive sont réalisés pour limiter ces problématiques.

M. BOURJADE (Mairie de Portet-sur-Garonne) sollicite des précisions sur les fuites d'azote liquide mentionnées parmi les incidents.

Mme PAROLIN assure que ces fuites, relativement anodines, concernaient des raccords, et non des réservoirs.

M. BOURJADE souhaite savoir si l'augmentation de la capacité de production prévue affectera les plans de protection.

Mme PAROLIN répond que le projet n'impacte pas les scénarios d'accident majeur ni le PPRT. Le dossier est en cours d'instruction.

Mme la Sous-Préfète s'enquiert des actions initiées pour éviter les modifications apportées par les clients sur les bouteilles de gaz.

M. VIALLES indique que les équipes commerciales peuvent être amenées à appliquer des pénalités en cas d'endommagement du matériel.

3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées

Mme ROBIC (DREAL) explique que l'inspection du 26 juin 2018 a porté sur trois points :

- suites données à la visite précédente et à l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 octobre 2017 ;
- mise en œuvre et gestion des mesures de maîtrise des risques (scénario retenu : « perte de confinement total du tank V2 – oxygène liquide médical ») ;
- traitement de l'incident « fuite monoxyde d'azote sur cadre bouteilles ».

L'inspection n'a donné lieu à aucune non-conformité et s'est soldée par 18 observations. Elle a également permis de conclure que la mise en demeure a été respectée.

Mme ROBIC revient ensuite sur l'instruction du porter à connaissance relatif au projet EIFFEL. D'après le dossier transmis et l'analyse établie par l'exploitant, celui-ci n'aura pas d'incidences sur le plan environnemental, hormis une légère augmentation du trafic routier. Par ailleurs, le projet permettra de supprimer 27 phénomènes dangereux et sera compatible avec le périmètre du PPRT. Une suite favorable à la demande de modifications d'exploiter est par conséquent proposée.

Enfin, la mise à jour de l'étude de dangers, transmise en avril 2018, n'a pas encore été validée. Des compléments ou des précisions techniques seront en effet demandés à l'exploitant d'ici la fin de l'année.

4) Point d'avancement PPRT (point 5 de l'ordre du jour initial)

M. CORTES (DREAL) rappelle que le PPRT a été approuvé le 4 juin 2015. Celui-ci ne contient aucune mesure foncière, mais prévoit des travaux de renforcement du bâti pour trois logements, à réaliser avant juin 2023.

Un dispositif d'accompagnement des propriétaires, au travers du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat (ANAH), a été mis en place et intégré à la prorogation du PIG de la Communauté d'agglomération du Muretain. Une convention de financement a été conclue en juin 2018. Le dispositif doit désormais être mis en œuvre par l'opérateur du PIG.

Mme la Sous-Préfète demande si le diagnostic initial a été engagé.

M. CORTES ne dispose pas de retour sur ce point.

5) Instruction de novembre 2017 sur les informations sensibles (point 4 de l'ordre du jour initial)

M. CORTES indique que cette instruction hiérarchise les informations selon leur degré de sensibilité vis-à-vis de la sûreté (informations communicables, informations consultables, informations confidentielles). Le texte liste ensuite les documents pouvant contenir des données sensibles et précise pour chacun des niveaux répertoriés les modalités de communication ou de consultation.

M. CORTES ajoute que, pour les CSS, les documents préparatoires seront adaptés, afin de pouvoir être transmis en amont des séances.

6) Questions diverses

M. VIALLES attire l'attention de la mairie de Portet-sur-Garonne sur la nécessité de sécuriser l'accès au site du côté de l'avenue de la Saudrune. Un nouvel accident de la circulation s'est en effet produit récemment.

M. BOURJADE assure que des solutions (marquage au sol, limitation de vitesse...) seront étudiées.

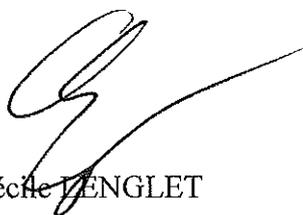
M. VIALLES indique que le site investit en matière de vidéosurveillance et d'éclairage adapté en vue de renforcer la sûreté et la lutte contre la malveillance sur ce site Seveso. Il signale l'absence d'éclairage public aux abords du site.

Mme la Sous-Préfète observe que cette situation tient peut-être à la réglementation en matière d'éclairage nocturne.

M. BOURJADE s'enquerra de la situation.

La séance est levée à 10 heures 15.

Le sous-préfet de Muret



Cécile LENGLET